



L'Orbrie



EDITO...

2019



L'équipe municipale
et le personnel communal

*Repas du nouvel An
Dimanche 13 janvier 2019*



123 convives autour du traditionnel repas



C.C.A.S.



La chorale Cant'Orbrie



Nos aînées : Marie-Marthe, Albertine et notre doyenne Lucienne

Cérémonie des Vœux du 12 janvier 2019

Noëlla Lucas, Maire et le Conseil municipal présentent leurs vœux à la population.

. . . **EXTRAIT** du discours à la salle polyvalente... près de 150 personnes ont répondu à l'invitation

La cérémonie des vœux qui ouvre la nouvelle année revêt à mes yeux une importance capitale. C'est une rencontre démocratique entre tous les citoyens de notre commune et leurs élus.

C'est l'occasion d'évoquer les réalisations et les projets municipaux. C'est aussi l'opportunité de rendre hommage à celles et ceux qui oeuvrent au rayonnement de notre commune. C'est enfin un moment de convivialité et d'échanges, autour du partage de la galette et du verre de l'amitié.

A tous, je vous souhaite le meilleur : savoir saisir tous les petits moments de bonheur et de joie du quotidien, recevoir de belles surprises, gages d'agréables souvenirs. L'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser une belle et heureuse année 2019.

L'actualité autour du climat social est prégnante et troublante dans notre ruralité. Tout le monde s'accorde pour « plus de justice sociale et moins de fiscalité ». Le lancement d'un débat national se prépare. Les directives de L'Etat sont attendues. Une concertation locale devrait se mettre en place.

A partir du 16 janvier, un cahier de doléances sera déposé en mairie. Je veillerai au bon déroulement, afin que chacun puisse participer et apporter ses suggestions (*voir article au verso*).

Au cours de l'année 2018, de nombreux projets se sont concrétisés :

Tout d'abord, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Après trois années de consultations et de réunions, ce document a été approuvé. La marge de manœuvre était très mince. Les services de l'Etat veillent scrupuleusement à contenir l'étalement urbain, et préconisent de densifier l'habitat dans les bourgs. Les dispositions du PLU s'appliquent depuis le mois de juin.

Une meilleure signalétique de nos chemins et sentiers a donné lieu à la réalisation d'un dépliant qui vous a été offert et remis dans les boîtes aux lettres.

Le rachat par la commune du lotissement privé rue de La Chaume permet d'accueillir de nouvelles maisons donc de nouveaux habitants. Six parcelles sur sept sont d'ores et déjà réservées et quatre permis de construire sont délivrés. C'est une opération concluante.

En ce qui concerne les principaux travaux d'investissement :

- la réalisation d'un nouvel espace autour du parvis de l'église, avec la démolition d'un bâti, a permis de créer des places de stationnement, facilitant les accès au monument culturel et aux propriétés riveraines. La pose de la statue de Saint-Vincent dans une niche aménagée près de l'église symbolise et personnalise la paroisse et son Saint-Patron.
- l'extension du réseau d'assainissement collectif route de Pissotte va permettre très prochainement aux particuliers concernés de se raccorder au « Tout à l'égout ». L'Agence de l'eau vient d'attribuer une subvention de 40% sur cet investissement.
- la réfection, en cours de finition, du mur d'enceinte de l'ensemble mairie/bibliothèque.
- le réseau pluvial et le revêtement des chaussées rue du Centre et venelle du Prieuré.
- des busages de fossés en bordure de voirie communale.
- l'aménagement de sentiers de randonnée qui rentre dans le cadre du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.
- et, récemment, la réfection totale de la chaussée rue des Fontenelles avec la création d'un ralentisseur rue de Bône.

Les perspectives 2019 sont dans la continuité des travaux et études engagés en 2018 :

- la poursuite de l'embellissement du centre bourg par la mise en valeur du square du Souvenir, face à l'église. Cet espace dédié au monument commémoratif sera réaménagé : amélioration des accès, revêtement des allées, nouvelle pelouse, plantations et massifs ornementaux, mobilier urbain vont redessiner le site. Les travaux doivent être terminés pour la cérémonie du 8 mai.
- la réfection des voiries rue du Beauvoir, venelle de la Pavée et rue de la Fosse aux Loups est programmée ce début d'année.

Dans un second temps,

- l'aménagement d'une aire de mobilité dans le terrain attenant à l'école où une quinzaine de places de stationnement est envisagée. La desserte et l'accessibilité de l'école et de la zone de loisirs seront facilitées.
- l'effacement des réseaux d'éclairage public route de Pissotte. Le SYDEV doit intervenir avant l'été.

- la rapidité de cession des lots à bâtir rue des Noyers relance la réflexion sur l'opportunité d'engager les travaux de viabilisation de cinq autres terrains rue de la Bobinière.

Les bulletins communaux présentent tous les projets et leur financement. Sans augmentation des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt depuis 2008, soit plus de 10 ans, nous votons des budgets aux finances saines. L'autofinancement est bon et l'endettement en forte baisse.

Par ailleurs, en restant dans les perspectives, des groupements de communes environnantes ont eu lieu. Par le biais de la presse, vous avez pu lire l'annonce d'un éventuel regroupement autour de la ville-centre de Fontenay-le-Comte.

Je ne suis pas fermée à toute stratégie. Bien au contraire, je suis favorable aux échanges sur le sujet, mais cela ne signifie pas « tout accepter ». Il est important d'en mesurer tous les enjeux, de faire connaître et valoir notre territoire et ses atouts.

Pour ma part, toute fusion éventuelle devra résulter d'une décision collective.

Pour lors, la coopération entre communes passe par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée au travers des compétences qui lui sont confiées. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, s'ajoute la compétence enfance-jeunesse qui permet une gestion intercommunale des centres de loisirs.

Pour la rentrée 2019, une réflexion est engagée sur la prise en charge de l'Ecole de Musique et Danse.

De même en 2020, il est envisagé que toutes les communes transfèrent leur service d'assainissement collectif.

L'enjeu communautaire s'étend aussi à l'aménagement du territoire. Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) couvrant le Sud-Vendée est à l'étude, visant à harmoniser et mettre en cohérence le territoire par un document d'urbanisme commun à toutes les communes dépendant des Pays de Fontenay, Vendée Sèvre Autize et la Chataigneraie. Toutes ces nouvelles orientations entraînent de nombreuses réunions qui ont lieu par le biais de commissions et comités de pilotage. Le conseil municipal de l'Orbrie est représenté sur les nombreux sujets débattus à la Communauté de communes, tels que les finances, l'économie, l'enfance-jeunesse, l'environnement, l'habitat, le tourisme, etc...

J'en reviens à la vie purement locale pour vous donner quelques informations :

Sur la vie locale et associative

En 2019, les animations proposées par la commission animation et le Centre Communal d'Action Sociale seront reconduites. Notre commune possède également un tissu associatif riche et varié. De nombreux bénévoles organisent des activités et animations. Je vous invite à consulter la liste en mairie ou sur le site **lorbrie.fr**

Notre groupe scolaire

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal l'Orbrie-Pissotte accueille une centaine d'élèves (106 au 03/12). Les petites classes de la Petite Section jusqu'au CP sont à l'Orbrie et représentent la quasi moitié de l'effectif total. La cour de l'école a été améliorée par la pose de jeux thermocollés faisant le bonheur de tous les enfants. L'Association de Parents d'Elèves soutient activement notre école au travers des animations qu'elle organise. Je félicite les parents pour leur investissement.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Reconduit en octobre, six jeunes filles le composent. Nous leur devons le choix de la nouvelle balançoire dans la zone de loisirs. Leur participation à la cérémonie du souvenir du 11 novembre a été appréciée. Un atelier créatif a eu lieu à Noël.

Population / nouveaux arrivants

Depuis quelques années, une rotation importante de la population est observée au gré des opportunités de travail et choix de vie de chacun.

Néanmoins, le chiffre de la population se maintient.

Au 1^{er} janvier 2019, l'INSEE indique une population totale de 819 habitants.

Durant l'année 2018, nous avons enregistré l'arrivée de 12 nouveaux propriétaires. Des changements de locataires ont conduit à l'installation de 10 nouvelles familles.

Je souhaite la bienvenue à tous ces nouveaux foyers. Un livret d'accueil, qui regroupe un ensemble d'informations sur la commune, est à leur disposition à la mairie.

En conclusion, pour bâtir l'avenir, le congrès des maires avait pour slogan :

« Servir le citoyen et agir pour la République ». C'est ce qui me tient à cœur et me motive.

A vous tous, j'espère que cette année sera profitable, tant sur le plan professionnel que familial. En mon nom personnel, et en celui du conseil municipal et des agents communaux, je vous réitère mes vœux de santé et bonheur.

Merci pour votre écoute et bonne soirée.

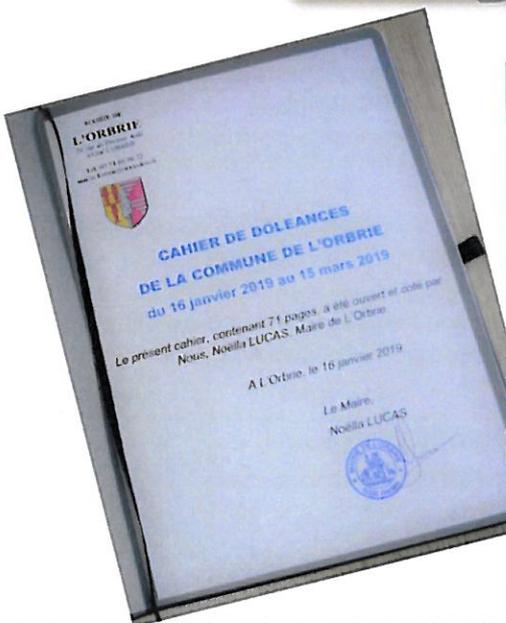
« La Vie est Belle quand chacun d'entre nous y contribue »



Noëlla LUCAS, maire

PELE-MELE

des 12 et 13 janvier 2019



Le grand débat national

CAHIER
de
DOLÉANCES

Du 16 janvier au 15 mars 2019

Le cahier de doléances est à votre disposition à la mairie
Aux heures d'ouverture : lundi et vendredi de 14 h à 18 h
mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h
et exceptionnellement
les samedis 16 février et 9 mars de 10 h à 12 h

Site internet du grand débat national : www.granddebat.fr